



# 7 MAJEURS SENIORS POUR EQUIPE PREMIERE

Numéro club : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_

Equipe concernée : Catégorie : \_\_\_\_\_

NOM	PRENOM	NUMERO LICENCE

Règlement : Lorsqu'il y a deux équipes sur un même niveau 2ème Division Territoriale, le club se doit de fournir un 7 majeurs constituant les joueurs de l'équipe première. En cas de non déclaration de ce 7 majeurs, les 7 premiers joueurs inscrit sur la feuille de match de la première journée de championnat constitueront de fait ce 7 majeurs



**Document à retourner avant la 1ère journée de championnat**